



Le 30 juin 2011

M Jean Louis BIANCO
Président du Conseil Général 04
Hôtel du département
13 Rue du Docteur Romieu - BP 216
04004 DIGNE LES BAINS CEDEX

Monsieur le Président,

Dans le numéro de "la Provence" du 25 juin, un journaliste relate les propos étonnants qu'auraient tenus en séance plusieurs conseillers généraux des Alpes -Provence sur le loup. La palme vous revenant d'ailleurs incontestablement, si vos déclarations ont été rapportées fidèlement.

Les faits semblaient relativement ténus. Cinq ou six moutons ont été tués par des loups, ce qui de l'aveu même des autorités de l'Etat s'est produit pour la première fois de l'année dans ce secteur du Jabron. Et les mêmes autorités d'estimer que le nombre global des loups, lui, n'augmente pas dans le département.

Toute perte de bétail est déplorable, certes, et c'est pour cela que nous mettons tellement l'accent sur les mesures de protection des troupeaux. Mais nous admettons qu'elles ne marchent pas toujours et dans ce cas les victimes sont très correctement indemnisées.

A partir de ce fait relativement mineur, un conseiller général réclame la régulation du loup et son "éloignement des pâturages" (nous serions heureux de connaître la recette), un autre dit que "les enfants sont menacés par le loup qui vient jusque dans les maisons" (nous demandons au plus vite un témoignage digne de foi de l'entrée d'un loup dans un domicile), un autre encore annonce "la mort du petit Chaperon rouge".

Vous proposez une solution : la France doit "sortir de la convention de Berne" car "la vie des habitants est en danger" et que "ce n'est pas le loup qui est en voie de disparition, c'est le berger".

Nous vous rappelons que ce n'est pas tant la convention de Berne qui empêche qu'on régule et extermine le loup conformément aux vœux de ces conseillers généraux, mais la directive européenne Habitats Faune Flore de 1992, dont la mise au point a été suivie de très près par la France alors que vous étiez secrétaire général de l'Elysée puis ministre. A vous entendre, il convient donc que la France quitte l'Union Européenne (car il serait illusoire de songer à réécrire cette directive). Cela fera un thème vraiment inattendu de débat pour les échéances électorales à venir.

S'agissant des risques que courraient l'homme du fait du loup, nous avons dit et redisons (avec les pouvoirs publics français de toutes tendances politiques depuis 1992, année du retour du loup en France et de sa protection complète), qu'il n'y a jamais eu un seul cas de blessure par attaque de loup d'aucun être humain dans les pays d'Europe et notamment d'Europe de l'Ouest depuis des décennies, et notamment aucun en Italie ou en Espagne où les loups sont bien plus nombreux qu'en France.

Enfin s'agissant de l'avenir des moutons et des bergers, s'il est exact qu'il n'est pas tout rose, le loup n'y est pour rien.

D'après l'Institut de l'Elevage et ses "chiffres clé de la filière ovine pour 2010", la baisse des effectifs d'ovins a été de 8% entre 1990 et 2009 en PACA, contre une moyenne nationale de 32% avec des pics à 56% en région centre, et 52% en Bourgogne et Poitou-Charente, régions où il y a fort peu de prédateurs !

Si le mouton est en voie de raréfaction, il en reste tout de même encore 7.528 000 sur le territoire national, et la part de la viande ovine importée est constante à 58%.

Le principal problème n'est-il pas la diminution tendancielle de la consommation de viande de mouton par les Français (5,4 kilos par habitant en 1990, 3,5 kilos en 2009) ? Et les élus ne feraient-ils pas mieux de se pencher sur la crise de la filière ovine plutôt que de réclamer une chasse au loup totalement illégale, tout en essayant d'attirer les touristes avec des images de belle nature ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus parfaite considération.

Le conseil d'administration de FERUS

FERUS
BP 80114
13718 ALLAUCH CEDEX

Le conseil d'administration de la LPO PACA

LPO PACA
Villa St Jules - 6 Rue Jean Jaurès
83400 HYERES